

La PCO, une équipe de :

① Professionnels de l'ADEI

Un médecin coordonnateur,
Docteur Jeanne COUSIN

Une neuropsychologue,
Adèle SAMSON

Une directrice,
Véronique MENARD

Un directeur adjoint,
Eric SARLANDE

Un chef de service,
Laurent DRAPIE

② Professionnels libéraux

Un réseau de professionnels
paramédicaux

intervenant hors nomenclature générale des
actes professionnels (NGAP) :

- psychomotriciens,
- ergothérapeutes,
- neuropsychologues.

③ Un ensemble de structures
susceptibles d'aider au diagnostic des
troubles dans le domaine de la petite
enfance : Centre de Ressources,
CMPP, CAMSP...

*Les associations représentant
les familles,*

Autisme 17
Epilepsie-France 17
Apeda 17

*sont associées à la conduite et à
l'évaluation du dispositif au sein du
Comité de Veille Stratégique.*



**Plateforme de Coordination et
d'Orientation – PCO**

Site des Coteaux - 9A ZC La Bobinerie
17810 SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX

Tel : 0 801 900 717



PCO

Plateforme de Coordination et d'Orientation



① Repérer le développement
inhabituel chez l'enfant

② Accompagner le parcours
diagnostic

③ Coordonner la mise en
place de soins

*En faveur des enfants de
moins de 7 ans atteints
d'un trouble du neuro-
développement*

Vous (ou les personnes qui s'occupent de votre enfant de moins de 7 ans) repérez un **développement inhabituel** chez lui, vous observez des difficultés relationnelles, motrices ou autres, il pourrait s'agir d'un **trouble du neuro-développement (TND) (1)**.



(1) **Les troubles du Neuro-Développement-TND**
(selon la classification internationale DSM 5)

- Les troubles du spectre de l'autisme,
- Les troubles du développement cognitif,
- Les troubles de la communication dont les troubles du langage,
- Les troubles du développement moteur,
- Les troubles des apprentissages,
- Les troubles déficitaires de l'attention, accompagnés ou non d'hyperactivité.

Alertez votre médecin traitant, renseignez ensemble le « document d'adressage »,

PCO, Plateforme de Coordination et d'Orientation

Nous vous accompagnons dans l'ensemble des démarches qui permettront de préciser le **DIAGNOSTIC** et de proposer des soins adaptés en coordination avec un réseau de professionnels spécialisés du département de la Charente-Maritime.

L'ensemble de ces bilans et de ces interventions précoces sera pris en charge financièrement par la CPAM dans le cadre de la période d'accompagnement par la PCO.

et retournez le à la PCO.



Le parcours diagnostic s'appuie sur :

- des bilans médicaux,
- des bilans paramédicaux :
 - ⇒ Psychomoteur,
 - ⇒ Neuropsychologique,
 - ⇒ Ergothérapique,
 - ⇒ Orthophonique,
 - ⇒ Orthoptique ...

Parcours diagnostic

Durée totale : 1 an 3 mois 15 jours

